

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 124 (1979)
Heft: 6

Artikel: Controverse n'est pas rectification
Autor: Molo, Stelio / Ducotterd
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344223>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Controverse n'est pas rectification

Le différend entre un journaliste de la télévision et le chef du Département fédéral de justice et police est encore présent dans les mémoires. Aussi pensons-nous que nos lecteurs peuvent trouver quelque intérêt à la publication de l'échange épistolaire qui suit.

Monsieur le rédacteur en chef,

Berne, le 19 mai 1979

Sous le titre «Subversion subventionnée», vous avez fait paraître, dans le N° 4 d'avril 1979, un article signé *RMS*, dont on doit donc penser qu'il exprime l'opinion de l'organe officiel de la Société suisse des officiers.

Or permettez-moi de vous dire que cette sorte de prise de position révèle à tout le moins une connaissance très incomplète des faits.

Si ses auteurs avaient pris la peine de s'informer avant de sacrifier au goût de la simplification et de la généralisation, ils auraient en effet appris :

1. que le cpl Schweizer a été désigné par la troupe, cadres compris, pour participer à cette émission ;
2. que, sur les cinq émissions consacrées à ces manœuvres, une était entièrement consacrée à des commentaires et interviews du cdt FAK 4 et de son chef d'état-major.

D'autre part, je dois noter que la TV DRS a diffusé une série d'émissions alors que vous n'avez retenu qu'un aspect d'une seule émission sans apprécier la somme d'efforts fournis par nos collaborateurs pour l'ensemble du programme consacré à ces manœuvres.

Enfin, cette émission n'en était qu'une parmi beaucoup d'autres que les studios de radio et de TV des trois régions et de «Radio Suisse Internationale» consacrent régulièrement aux activités de l'armée et aux événements la concernant.

Qualifier globalement tout cela de «subversion» sur la base d'une seule interview et le faire dans de pareils termes me paraît procéder d'une démarche pour le moins malveillante et hâtive. Je le déplore en particulier pour tous ceux de mes collaborateurs qui viennent de réaliser des entretiens télévisés et radiophoniques avec le commandant du CA camp 1 et sur le thème des préparatifs logistiques de l'armée, ou qui s'apprêtent à travailler à la «couverture» des manœuvres du CA mont 3 cet automne et de celles du CA camp 1 en 1980.

En vous remerciant de bien vouloir publier la présente rectification dans vos colonnes, je vous prie d'agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments distingués.

Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision
Le Directeur général
signé: Stelio Molo

Monsieur le directeur général,

Fribourg, le 30 mai 1979

Votre réaction à l'article incriminé est la seule négative qui nous soit parvenue à cette heure, alors que nos lecteurs constituent un public particulièrement critique et que la série d'émissions réalisée à l'occasion des manœuvres du CA camp 4 ait été assez suivie en Suisse romande par ceux qu'intéresse la chose militaire: La plupart d'entre eux aura, de ce fait, situé sans peine dans le contexte général cet article inspiré principalement par les déclarations de l'un des protagonistes interviewés. Le contenu de celles-ci n'aura d'ailleurs sans doute pas été étranger à l'ampleur de l'audience de toute la série.

Vous nous apprenez que cette personne avait été désignée par la troupe. Sans oublier le cadre, ce qui est heureux¹. Cela ne nous semble toutefois pas de nature à modifier le fond de la question. Quant à l'émission consacrée au cdt CA camp 4 et à son chef EM, encore une fois, elle n'aura pas échappé à nombre de nos lecteurs.

Comme vous le faites implicitement, nous déplorons aussi que certaines émissions en discréditent d'autres en donnant l'impression d'avoir été manipulées.

En conclusion, cet article, bien que sans caractère officiel, aura contribué à la cause de l'information s'il aura pour effet de faire éviter de semblables écarts aux réalisateurs des séries que vous annoncez.

Veillez croire, Monsieur le directeur général, à l'expression de notre entière considération et prendre connaissance du fait que ces lignes seront publiées en regard des vôtres.

Revue Militaire Suisse
le rédacteur en chef
signé: colonel EMG Ducotterd

¹ *A la réflexion, comment la trp a-t-elle été consultée pour les séquences présentées comme avant-service?*

RMS